



L'an deux mille vingt le seize juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 11/06/2020

Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER,  
Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG,  
Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise  
ROMANET, Noémie SERRU,**  
Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/32 : compteurs Linky

Après avoir été interpellé par plusieurs habitant.es de la commune, demandant au conseil municipal de se positionner au sujet des compteurs linky, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité le 19 juin 2018, et a décidé de prendre un arrêté en date du 13 décembre 2018, laissant le choix aux habitants d'autoriser ou pas Enedis à poser le compteur linky à leur domicile, sans avoir à subir de pression. Cet arrêté a été jugé entaché d'illégalité par la sous préfecture le 10 janvier 2019. Un nouvel arrêté a été pris le 26 mars 2019 modifiant l'article 2 du 1<sup>er</sup> arrêté, jugé illégal. Cet arrêté a une nouvelle fois été jugé illégal par la sous préfecture, considérant que le trouble à l'ordre public ou le risque pour la sécurité ou la salubrité publique n'était pas assez caractérisé. Ces deux arrêtés ont été retirés.

Le remplacement des compteurs étant imminent, Enedis a envoyé des courriers aux habitants et à la commune pour une campagne de remplacement des compteurs à partir du 22 juin 2020, plusieurs conseillers et conseillères se posent des questions, différentes, selon les sensibilités de chacun. Ces questions concernent :

- la pertinence du remplacement de compteurs en parfait état de fonctionnement et leur obsolescence anticipée, sous couvert d'une loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte » et la réalité du bilan carbone et financier d'une telle opération au niveau national,
- la collecte de données personnelles, la sécurité informatique,
- le contrôle à distance de la distribution d'électricité,
- les risques sanitaires,

Après discussion, le conseil municipal par 8 voix pour et 3 abstentions décide de refuser le remplacement des compteurs communaux en état de marche. Les PDL des compteurs seront communiqués à ENEDIS et à l'opérateur OTI.

A Faux-la-Montagne le 23 juin 2020,

La Maire,

C. MOULIN

